

Lettre du gouverneur Desroches au ministre de Boynes  
Le 12 février 1772

-----  
Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30 f°16  
Également à Chartres, Fonds Grandet-Bailly 15J42

=====

A l'Isle de France le 12 février 1772

Monseigneur,

Toutes les fois que j'ai eu l'honneur de vous parler du Sr Rivalz de St Antoine depuis son arrivée dans la colonie, j'ai été forcé de vous parler contre lui. Je ne peux pas me dispenser de vous rendre compte de mes motifs.

Il est avéré que cet homme est le principal boutefeu de l'embrasement qui a pensé consumer l'Isle de France. De l'aveu même du Conseil supérieur dont il est membre j'ai porté des plaintes contre lui à M. le Duc de Praslin dans ma lettre (N°97) datée du 24 juillet 1770.

Le Sr Rivalz sans attendre, Monseigneur, que vous ayez prononcé sur son sort, est venu clandestinement à l'Isle de France, sans aveu, sans une seule lettre de vous qui ordonnait de le recevoir.

Pendant sa traversée sur *l'Actionnaire*, il a tenu une conduite odieuse, vous pouvez vous en informer à M. le Ch. de Monteil qui vraisemblablement vous en a déjà rendu compte.

A peine est-il arrivé ici que l'épouvante s'est répandue parmi tous les honnêtes gens, ses procédés n'ont que trop servi à justifier le sentiment qu'il avait inspiré.

Il a commencé par retirer le fruit du jugement rendu contre le Sr Nevé, en se faisant payer sur le pied de 13 francs monnaie forte, c'est-à-dire de plus de 18 francs monnaie tournois la piastre qui ne valait que 7 livres 10 sols. Je veux croire l'appréciation bien jugée mais je crois encore qu'il est honteux à un magistrat d'en profiter.

J'ai eu l'honneur de vous adresser les pièces du procès que le Sr Rivalz a d'abord intenté au Sr Brunet, ainsi il ne m'appartient pas de qualifier cette affaire.

Un autre procès qu'il a eu contre un petit habitant de Flacq fait jeter les hauts cris à tous les honnêtes gens, mais je n'ai pas pu en avoir les détails ; aussi je ne peux en parler que vaguement.

Il vient d'insulter un officier digne de la plus grande considération. Il a volé ou recelé le chien de M. de Bouloc, Chevalier de St Louis, et commandant du quartier du Port Louis. M. l'Intendant a trouvé les faits si graves qu'il dit vouloir punir le Sr Rivalz, quoique son ami intime. M. de Bouloc a refusé cette satisfaction, et a dit qu'il attendait de vous seul, Monseigneur, celle qui est due à tous son corps. M. Poivre a fait publiquement des remerciements et des excuses au nom de M. Rivalz à M. de Bouloc qui n'a pas voulu que cela fut plus loin. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie de ce que m'écrit cet officier à ce sujet.

M'est-il permis d'ajouter du ridicule à des faits graves ? Voici encore ce qui vient d'arriver, à ce que l'on m'assure, au Sr Rivalz. Je ne dois point prendre connaissance du fait, je dois au contraire l'ignorer ; mais voici ce que l'on dit sans en garantir la vérité.

L'on dit, et cela vous prouvera combien cet homme est détesté et méprisé, que la femme d'un homme de très grande considération par son mérite personnel, se promenant en habits d'homme dans les rues du Port Louis, a rencontré le Sr Rivalz, s'est séparée de la compagnie dans laquelle elle était, l'a tiré en particulier, l'a attaqué vivement de paroles, et comme il cherchait de s'échapper, la prenant toujours pour un homme, on prétend qu'elle l'a apostrophé d'une manière un peu dure d'une main, et

de l'épée qu'elle tenait de l'autre. Il faut convenir que la conduite de cette femme en cette occasion est bien différente de celle qui fait estimer et aimer généralement son mari.

En vérité, Monseigneur, un homme que l'on traite de même, ne fut-ce que de paroles, peut-il remplir avec utilité et avec décence une place dans la Magistrature ? Peut-il enfin juger journallement les hommes dont il est l'ennemi déclaré, et qui ne cachent pas le mépris qu'ils ont pour lui.

Je suis avec un très profond respect

Monseigneur,

Votre très humble et très  
obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

\* \* \*